



La Charte des bonnes pratiques de désherbage

- ▶ Pourquoi une Charte de bonnes pratiques ?
- ▶ Les niveaux de la Charte
- ▶ Les évolutions des pratiques communales
- ▶ Bilan sur la commune



Les différents réseaux de suivi de la qualité de l'eau mis en place sur les rivières de l'Aber Wrac'h et du Quillimadec mettent en avant la présence ponctuelle de pesticides. Ces molécules de synthèse présentant un danger pour la santé et l'environnement, l'objectif est de maintenir les teneurs en pesticides dans les rivières à des valeurs :

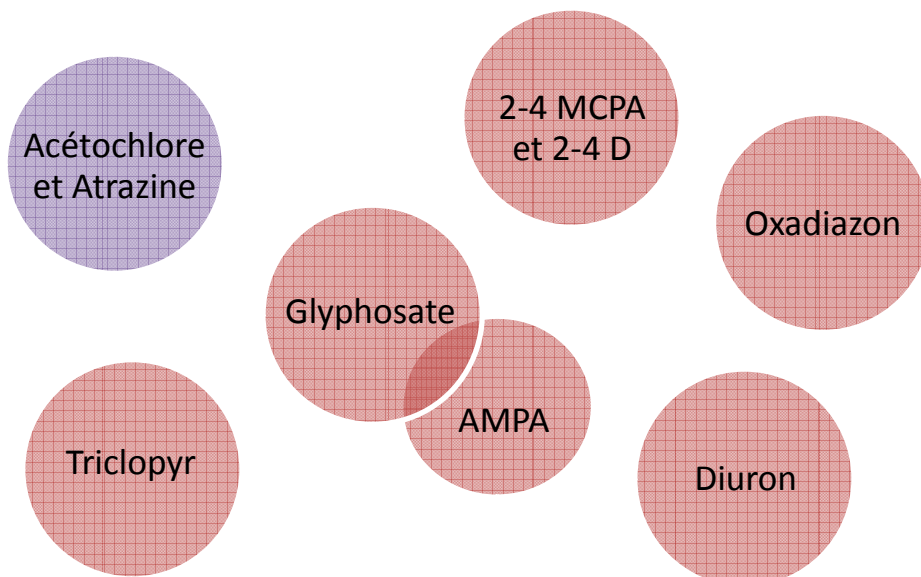
- inférieures à 0.5µg/l pour la somme des matières actives,
- inférieures à 0.1µg/l pour chaque substance active.

Les programmes d'actions mis en œuvre sur notre territoire ont pour devoir d'impliquer un maximum d'acteurs locaux dans la démarche de reconquête de la qualité de l'eau. C'est pourquoi, en 2003, **toutes les communes se sont engagées à limiter l'emploi des pesticides sur les surfaces communales afin d'arriver à une gestion raisonnée du désherbage et à une gestion cohérente des risques.** C'est un engagement à titre volontaire incitant à se fixer des objectifs d'entretien pour progresser dans les niveaux de la Charte.

Les molécules qui posent problème :

En rose : molécules agricoles et non agricoles

En mauve : molécules exclusivement agricoles



► Les niveaux de la Charte

Préalable : respecter la réglementation en vigueur

Niveau 1 : engagement minimal

- Elaboration et respect des préconisations du plan de désherbage communal
- Formation des agents techniques communaux
- Enregistrement des pratiques de désherbage

Niveau 2 : engagement renforcé

- Utilisation de techniques alternatives sur les zones classées en risque élevé
- Organisation d'actions visant à sensibiliser les jardiniers amateurs
- Non utilisation de produits phytosanitaires dans les écoles, crèches, centres de loisirs et aires de jeux

Niveau 3 : arrêt des traitements sur les zones à risque élevé

- Aucun produit phytosanitaire sur les surfaces à risque élevé
- Mise en place d'une politique de développement durable par la commune : réduction des intrants et valorisation des déchets verts

Niveau 4 : zéro herbicide

- Aucun produit herbicide ou antimousse utilisé sur les surfaces communales
- Utilisation des produits phytosanitaires interdite dans le règlement des jardins familiaux

Niveau 5 : zéro phyto

- Plus aucun produit phytosanitaire (herbicide, fongicide, insecticide, régulateur de croissance..) ou antimousse sur l'intégralité du territoire communal

► Les évolutions des pratiques communales depuis 2002...

Un diagnostic des pratiques, réalisé en 2002, a permis de mettre en avant de nombreux dysfonctionnements et problèmes susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur l'environnement et la santé humaine. Cette politique du « tout chimique » ne pouvait plus durer... C'est pourquoi, des objectifs simples, annuels, discutés entre élus et services techniques, ont été fixés pour changer de cap. Les pratiques ont évolué dans le bon sens :

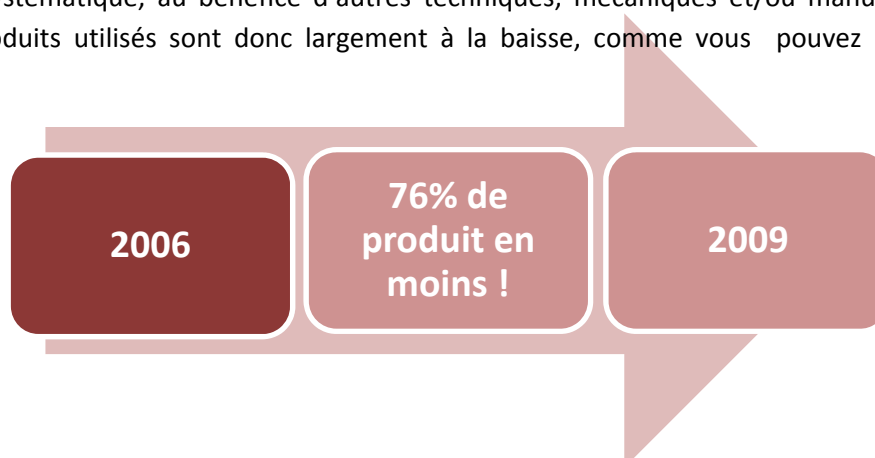
PRATIQUES	Il y a 8 ans	Aujourd'hui
Traitements des fossés, caniveaux et bouches d'égout	OUI	NON
Traitements autour des plans d'eau / cours d'eau	OUI	NON
Protections appropriées pour la réalisation des traitements <i>(combinaisons / gants / masques)</i>	NON	OUI
Utilisation de produits toxiques non homologués	OUI	NON
Produits stockés en respectant la réglementation	NON	OUI
Respect des doses	NON	OUI
Utilisation de la rampe pour le désherbage des trottoirs	OUI	NON
Traitements réalisés « en plein » de façon systématique	OUI	NON
Bonne gestion des eaux de rinçage du matériel	NON	OUI
Bonne gestion des emballages vides et produits périmés	NON	OUI
Gestion différenciée des espaces communaux	NON	OUI

- **Evolution des quantités utilisées sur la commune de Saint-Divy**

Les pratiques évoluent, et c'est tout le paysage urbain qu'il faut repenser : quelles sont les zones prioritaires en terme d'entretien ? Quelles sont les zones moins primordiales ? Quelle est la fréquentation de ces lieux ? Quel en est l'usage ?

Cette nouvelle façon de penser le désherbage entraîne forcément **un verdissement progressif et contrôlé** de certaines zones. Il s'agit de travailler le niveau d'exigence qui permettra de trouver un équilibre entre ce qui est souhaité sur le plan esthétique et ce qui est acceptable pour le milieu naturel. **L'objectif premier est bien de limiter au maximum les risques de pollutions. Et cet équilibre n'est pas toujours évident à trouver...**

A terme, la commune doit arriver à **une gestion différenciée des espaces communaux et définir les objectifs d'entretien qui y sont associés**. Petit à petit, le désherbage chimique est devenu moins systématique, au bénéfice d'autres techniques, mécaniques et/ou manuelles. Les quantités de produits utilisés sont donc largement à la baisse, comme vous pouvez le lire ci-dessous :



Année	Historiques des produits utilisés	Quantités utilisées en litres	Quantités de matières actives en grammes
2006	Sirocco EV	29	25 113
	Tchao +	33	
	Stratège	1.5	
2007	Tchao +	33.1	12 126
	Stratège	0.5	
2008	Tchao +	5.15	6 327
	Stratège	0.2	
	Sirocco EV	10.1	
2009	Tchao +	3	5 876
	Stratège	0.14	
	Sirocco EV	10.9	

Détail des matières actives ayant été ou étant utilisées depuis 2002:

Sirocco EV: aminotriazole; isoxaben; thiocyanate d'ammonium

Tchao+: glyphosate

Stratège EV: antioxyfluorène; pendiméthaline